

Décision

Générale

colonial

Décision n° 389 18/04/1939

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 avril 1939

Numéro JO
n° 509 du 30/04/1939

Date du numéro
30 avril 1939

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de trois mois, à passe en France, avec bénéfice d'une cure à Vichy, est accordé à M. Ravailier (Pierre), procureur de la République, chef dun service judiciaire de la Côte française des Somalis.